

Règlement de la brocante de Lonzée

organisée par l'école communale de Lonzée

Cette journée doit être un moment convivial pour tous. C'est dans ce but que le présent règlement a été rédigé. **En participant à la brocante, vous acceptez de vous y conformer strictement.**

A PROPOS DE L'HORAIRE ET DE L'ACCÈS

- Horaire d'accès :
 - Arrivée dès 07h30
 - Installation de 07h30 à 09h00
 - Fin de la brocante à 16h (sauf si météo défavorable) avant cette heure **AUCUNE** voiture n'est autorisée dans l'enceinte de la brocante.
- Par respect pour le public, les brocanteurs ne peuvent remballer leur marchandise avant 16h.

A PROPOS DES RÉSERVATIONS

- Une règle de priorité est établie :
 1. Riverains sont prioritaires jusqu'au 15 août
 2. Parents d'école
 3. exposants des années antérieures
- L'exposant qui réalise son paiement par virement bancaire à moins de 3 jours avant la brocante devra en apporter la preuve
- Le montant de la réservation ne sera pas remboursable aux absents
- Les emplacements réservés et non occupés à 8h30 seront reloués par les organisateurs

A PROPOS DE LA VENTE

- La brocante n'est pas un marché : la vente de nourriture (transformée ou non) est réservée à l'association de parents
- La brocante n'est pas une braderie : la vente de marchandise neuve est interdite ainsi que les fonds de magasin
- La vente d'armes et de pièces de voiture est strictement interdite
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser la marchandise et les exposants
- Aucun militantisme ne sera toléré

A propos des déchets

- Tous les déchets devront être emportés par les exposants. Les poubelles classiques ne pourront servir qu'aux déchets dits classiques en opposition aux objets figurant sur les stands sous peine d'amende de la commune

A PROPOS DE LA CIRCULATION DES VOITURES ET DE L'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

- La route où se déroule la brocante sera fermée à la circulation de 06h à 18h.
- Un passage d'une largeur de 4m doit être libre sur toute la longueur de la route pour permettre, le cas échéant, le passage de véhicules de secours.
- Les rues de Loncée concernées par la brocante seront dotées d'un sens de circulation. Merci de respecter les directives à ce sujet.
- Les voitures et camionnettes doivent être garés aux emplacements renseignés par le comité organisateur. Tout contrevenant risque de devoir récupérer son véhicule à la fourrière.
- Les exposants sont tenus de respecter les propriétés devant lesquelles des emplacements leur ont été attribués.

A PROPOS DE LA SÉCURITÉ

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel causé à ou par un exposant ou par une activité liée à la brocante. Il décline également toute responsabilité en cas de vol.
- Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE :

- Le comité organisateur est seul juge au sujet de l'organisation de la brocante et se réserve le droit d'accepter, de refuser et de désigner les emplacements afin de veiller au bon déroulement de la manifestation. Le comité usera de tous les moyens mis à sa disposition pour faire respecter l'ordre et le règlement.
- Participer implique l'acceptation absolue du présent règlement.
- Tout contrevenant à ce règlement se verra obligé de remballer sa marchandise